

NUMERO SPECIAL
ORIENTATION

UN SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION EN PERIL

Un nouveau rapport, commandé par Raffarin à Mme Tharin, députée UMP du Doubs, a été remis au Premier ministre de Villepin début septembre alors que doit également être remis prochainement à de Robien un rapport des Inspecteurs Généraux.

Les rapports se multiplient depuis 2003 mais ce soudain intérêt pour les services d'orientation et leurs personnels, après des années sans réel pilotage national de la politique d'orientation, est des plus inquiétants puisqu'il s'agit à chaque fois de remettre en cause le recrutement et la formation des Conseiller-ère-s d'Orientation Psychologues et ainsi, à terme, leur existence même.

L'histoire des services d'orientation montre une évolution de leur rôle et de leur place au sein d'un système éducatif évoluant au gré des politiques éducatives et dans des contextes socio-économiques différents. L'orientation s'est d'abord appelée « orientation professionnelle » de 1929 à 1964, puis « orientation scolaire et professionnelle » de 1964 à 1971 et enfin « information et orientation ». Les services d'orientation ont toujours été traversés par cette préoccupation de maintenir une unité entre orientation scolaire et professionnelle, entre psychologie et information. En 1991, les conseiller-ère-s d'orientation obtiennent le statut de psychologue ; ils deviennent alors « Conseiller-ère-s d'Orientation Psychologues » (C.O.P) et sont reconnus comme psychologues de l'éducation au service des jeunes et de leur famille, sans pour autant sous estimer les contraintes sociales et

institutionnelles pesant sur les processus d'orientation. C'est ce qui les amène à occuper une place sensible, à la charnière entre les aspirations individuelles et la logique d'un système éducatif basé sur le mérite, l'excellence et la sélection. On oublie trop souvent que les COP permettent de rendre plus fluides les rapports sociaux entre les élèves, leur famille et l'institution scolaire. La crédibilité de leur action passe par une autonomie et une indépendance à l'égard des milieux professionnels. Seul le statut de fonctionnaire d'état garantit une information et un conseil neutres, réellement au service des jeunes et de leur famille. Mais cette autonomie et cette indépendance gênent de plus en plus et cette position délicate en fait des boucs émissaires idéaux d'une utopique adéquation parfaite entre formation et emploi.

De plus, l'impopularité des services d'orientation tient en général à la confusion entre « orientation » et « affectation » (c'est-à-dire la sélection due à des effectifs limités dans de nombreuses formations). Cette confusion est aujourd'hui largement exploitée pour justifier la remise en cause du service public d'orientation et servir d'autres motivations : dans un contexte de réorganisation générale des emplois et des dépenses publiques avec la LOLF, laisser le champ libre au marché concurrentiel et transformer les Conseiller-ère-s d'Orientation Psychologues en agents recruteurs des entreprises. Encore une fois, les économies budgétaires pèsent bien plus que l'intérêt des élèves et de leur famille.

Si les mobilisations du printemps 2003 ont permis d'éviter (de retarder ?) la décentralisation des COP, aujourd'hui les menaces restent les mêmes avec un gouvernement qui s'emploie à asphyxier le service public d'orientation :

- **Suppression de 50 postes de COP à la rentrée 2005**
- **Recrutement divisé par 2 en 2 ans** : en 2004, ce sont 135 COP stagiaires qui ont été recruté-e-s alors qu'on attend plus de 300 départs en retraite par an à partir de 2006 ; les perspectives démographiques de la profession montrent bien que les sortant-e-s de formation ne compenseront pas les départs massifs à la retraite dans les années à venir
- **Fermetures de CIO**
- **Des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader** : des congés non remplacés, des frais de déplacement non remboursés, des budgets en baisse qui mettent en péril le fonctionnement des CIO.

Dégradation des conditions de fonctionnement, dénigrement de la qualité du service, cette double stratégie sert un objectif clair : la disparition programmée des services d'orientation et de leurs personnels.

UNE POLITIQUE D'ORIENTATION A LA DERIVE... LIBERALE LES PROPOSITIONS DU RAPPORT THARIN ENFONCENT LE CLOU

Un rapport simpliste, démagogique et rétrograde

Le rapport débute par un « *constat globalement inquiétant* » où une liste de dysfonctionnements est dressée, sévère et sans appel. **Mais l'analyse des causes de ces dysfonctionnements n'est guère abordée.**

Dans le primaire, pour remédier à l'échec scolaire, Mme Tharin suggère de « *réfléchir à l'efficacité des méthodes pédagogiques* » pour revenir à des « *méthodes plus traditionnelles* » (p.9) et « *ouvrir l'école après la classe à des parents ou des retraités pour donner le goût de la lecture* » (proposition n°1). Plus loin, pour résoudre le problème de motivation des élèves, il suffit d'une « *remise solennelle à tout entrant dans un EPLE d'une charte de bonne conduite* » (proposition n°32), car « *il n'y a pas de plaisir à l'école s'il y a violence et manque de*

discipline » (p.47), et il suffit de « *donner du sens aux matières dispensées* » (p.49) en veillant à ce que « *tout élève se dote d'un projet de formation* » (proposition n°33).

Comme les choses paraissent simples ! **Comme si le malaise de l'école n'était qu'une question de méthodes pédagogiques et de discipline.** De plus, donner du sens à la scolarité, dans cette conception très libérale du rôle de l'école, c'est préparer sa vie professionnelle et acquérir des compétences pour être opérationnel-le sur le marché de l'emploi. **Il n'est pas question d'épanouissement personnel, d'accès à la culture, de développement de l'autonomie et de l'esprit critique ou de sensibilisation à la coopération et à la vie collective.**

L'entreprise comme solution à l'échec scolaire

Toutes les solutions miracles de Mme Tharin vont dans le même sens, **ouvrir l'école à l'entreprise.** Au collège, il s'agit de développer les partenariats école-entreprise, au lycée, d'« *introduire l'esprit d'entreprise dans les classes conduisant au bac* » (p.16) et d'envoyer les professeurs d'économie en entreprise afin « *de contrebalancer l'enseignement reçu de théories économiques idéologiques* » (p.17) (les théories libérales qui sous-tendent ce rapport ne sont pas idéologiques, elles ?).

Dans ce catalogue de propositions d'inspiration très libérale, l'apprentissage est également à l'honneur : « *Tout jeune* » quittant le système éducatif « *doit se voir offrir un contrat d'apprentissage* », (propositions n°3 et 4, Mme la députée n'a pas le sens des réalités à moins qu'elle n'envisage d'imposer aux employeurs de recruter des apprenti-e-s). Il faut aussi permettre de signer des contrats dès 14 ans (p.11), revaloriser cette voie de formation (proposition n°13), « *revoir les formulaires officiels d'orientation, l'apprentissage devant être mis au même niveau de formation que*

la voie scolaire » (proposition n°11, Mme Tharin semble n'avoir jamais consulté ces documents !), « *réduire le temps des formalités administratives pour l'obtention d'un contrat d'apprentissage* » (proposition n°12), « *accélérer les procédures d'homologation des diplômes* » délivrés par les CFA (proposition n°14).



Bref, c'est l'école au service des entreprises. C'est la remise en cause d'un enseignement professionnel qui s'inscrit dans les objectifs généraux du service public d'éducation au profit de systèmes de formation à la botte des entreprises.

L'éducation à l'orientation, version libérale

Les fonctions et les pratiques des Conseiller-ère-s d'Orientation devenus Conseiller-ère-s d'Orientation Psychologues au début des années 90 ont évolués. D'une conception mécaniste du processus d'orientation qui consistait à mettre en adéquation ce que voulait le jeune et les besoins du marché en emploi, on est passé à une conception évolutive d'accompagnement du jeune dans l'élaboration de

son projet de formation et plus largement de ses projets de vie. Ainsi, le jeune considéré dans un premier temps comme « objet de son orientation », qu'il fallait tester, catégoriser, a ensuite été appréhendé comme « sujet » puis comme « acteur » de son orientation. L'histoire du système éducatif, la démocratisation de l'enseignement,

l'allongement de la durée des études, l'implication des familles dans les procédures d'orientation, les difficultés d'insertion des jeunes, ont contribué à la complexification des pratiques d'orientation. **Mais l'éducation à l'orientation de Mme Tharin n'est pas conçue comme une pratique des acteur-trice-s de l'orientation, elle devient une discipline à part entière et un outil magique pour régler les flux d'orientation.** Ainsi, pour Mme Tharin, si les jeunes ne choisissent pas suffisamment les filières scientifiques c'est parce qu'ils/elles sont mal informé-e-s et « *c'est grâce à l'éducation à l'orientation qu'il faudra montrer que les sciences sont à la base de tout progrès* » (p34). De même, c'est grâce à cette éducation à l'orientation à la mode Tharin, avec bien sûr « *le recours à des intervenants extérieurs* » (p30), que la représentation que les jeunes ont des métiers va changer. On peut se demander cette fois comment ce « simple » travail sur l'image des métiers (par exemple dans l'hôtellerie, la mécanique ou le bâtiment) va modifier la perception qu'en ont les jeunes, pas dupes de la réalité de conditions de travail déplorables. Ainsi, **l'éducation à l'orientation, dans le contexte actuel d'une logique d'individualisation des parcours, de hiérarchisation des filières de formation et de**

contractualisation de l'éducation (« *programmes de réussite éducative* » et « *bourses au mérite* » de la loi Fillon) **permet de faire intégrer aux élèves les contraintes institutionnelles de sélection et d'affectation et de les rendre responsables de leurs échecs plutôt que de pointer les défaillances du système éducatif.** La culpabilisation des « exclu-e-s » (sans diplômes, chômeur-se-s...) est décidément une stratégie chère au



gouvernement.

Les COP et les CIO sur un « marché » de l'orientation

Selon ce rapport, les COP ne seraient pas assez « *efficaces dans le domaine de l'information sur les métiers et les besoins de l'économie* » (p.40). Il faudrait donc les envoyer en stage en entreprise (proposition n°26 : plan de formation en entreprise des COP) et comme « *il est indispensable qu'un COP connaisse le marché du travail, l'entreprise et la réalité économique* » (p.43), il faut diversifier le recrutement et « *modifier la formation des COP (...) essentiellement basée sur la psychologie* » qui « *ignore les conséquences de l'orientation quant à l'insertion professionnelle* » (proposition n°29 : refonte totale du recrutement et de la formation des COP). Rappelons à Mme la députée que **l'économie n'est pas oubliée dans la formation des COP et ce, dès le concours d'entrée où il existe une épreuve appelée « économie, travail, emploi »**. Cette méconnaissance de la formation des COP et, au-delà, de leur métier, peut s'expliquer par le très faible nombre de personnels rencontrés : une directrice de CIO et un COP en tout et pour tout, c'est un peu maigre pour se faire une idée.

De plus, à l'ère de la communication, où se multiplient les sources d'information, **le rôle de COP ne se réduit pas à « donner de l'information » mais à la décrypter et permettre ainsi aux jeunes de se l'approprier.** En tant que psychologues et pédagogues de l'information, ils/elles sont les seuls à même de le faire. Mme Tharin semble plutôt regretter qu'ils/elles ne fassent pas la promotion de logiciels privés d'information (p 40) ou d'écoles privées (p46). D'autre part, pour répondre à la multiplication des demandes des usagers, il suffirait selon Mme Tharin de

développer les réponses par téléphone ou par Internet (p.44) et de revoir les horaires des personnels (proposition n°30 : « *mieux définir les missions des COP par rapport aux horaires de la fonction publique* »).

En outre, le métier de COP ne consiste pas simplement à informer les jeunes mais surtout à les aider à élaborer un projet scolaire et professionnel qui tienne compte de leur personnalité. **C'est une tout autre conception du métier qui privilégie le travail en entretien individuel et nécessite alors plutôt la création de postes supplémentaires pour répondre aux besoins.**

De même, concernant les CIO, leur spécificité actuelle en tant qu'observatoire du système éducatif local, lieu d'accueil et de conseil sur la scolarité et l'orientation, lieu de ressources et d'échanges pour permettre le travail en équipe de COP, est complètement ignoré. Il s'agit encore une fois d'économiser l'argent public et de faire l'amalgame des prestataires d'« orientation ». Le rapport préconise alors « *une refonte du statut des CIO dans la perspective d'un grand service public de l'orientation* » (approfondissement n°11). On peut se poser des questions sur cet objectif tant Mme Tharin a clairement choisi son camp : les CIO et les COP « *se situent sur « un marché » de l'orientation de plus en plus ouvert à des prestations de service payantes outre les nombreux acteurs publics* » (p.43) et elle prône le développement des entreprises privées d'orientation en lieu et place d'un service public fort et indépendant.

Une cible : l'insuffisance du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur

C'est sur l'objectif phare de la loi Fillon, amener 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 38% aujourd'hui) qu'a été missionnée Irène Tharin, députée UMP du Doubs. Quand on ne se donne pas les moyens d'atteindre son objectif, on commande un rapport avec à la clé

des propositions miraculeuses. **Résultat : plutôt que d'analyser en profondeur la cause de l'échec scolaire et après avoir évacué sans appel la question des moyens, Irène Tharin a trouvé un bouc émissaire, les services d'orientation et une solution miracle, l'apprentissage.**

L'orientation une nouvelle fois pointée du doigt

Si le nombre de diplômé-e-s du supérieur est insuffisant, c'est parce que les élèves sont mal orienté-e-s, et si les élèves sont mal orienté-e-s, c'est parce que les services d'orientation ne sont pas assez efficaces. Voilà le constat sur lequel s'appuie Mme Tharin pour formuler ses propositions. Développer l'offre de formation dans le supérieur (notamment BTS ou DUT) n'effleure pas le moindre neurone d'une députée qui a bien compris la stratégie du gouvernement quant au service public d'éducation : **pointer les dysfonctionnements sans en dénoncer les causes réelles, donner des objectifs généraux très ambitieux sans prévoir les moyens de les atteindre et annoncer des mesures spectaculaires qui ne sont que poudre aux yeux.**

Des propositions éculées ou inadaptées et une disparition programmée des COP et des CIO

Les propositions du rapport sont pour la plupart déjà en application (affectation informatisée, stage en entreprise, auto-documentation, réponse en ligne sur l'orientation, permanence des COP le samedi matin, stage en entreprise pour la formation des COP...) **ou inapplicables** (la proposition 4 du rapport « *tout jeune quittant un lycée ou un lycée professionnel en cours de formation doit recevoir une proposition de contrat d'apprentissage* » montre l'ignorance de sa rédactrice quant aux réalités du terrain).

Quant au statut et au rôle des services et des personnels de l'orientation, Irène Tharin tranche

dans le vif. S'inspirant d'un système à l'anglaise complètement externalisé, **elle propose une refonte du statut des CIO pour les diluer dans un guichet unique (ANPE, Mission Locale, PAIO...) avec des missions de type bureau de placement. Les « Conseiller-ère-s d'orientation Psychologues » disparaîtraient ; le recrutement s'ouvrirait à « des sortants d'université, des cadres d'entreprise reconvertis ou des enseignants en surnombre » et la formation serait principalement axée sur la connaissance de l'entreprise.**

Il est clair que ce n'est pas une pareille politique éducative qui va « *faire rêver les élèves et leur donner le goût de réaliser de grands projets* » (proposition n°34 du rapport Tharin). Au contraire, la nouvelle remise en question d'un service public d'orientation annonce pour beaucoup de jeunes un parcours scolaire subi, fondé sur le mérite et l'excellence.

Sud éducation dénonce les choix politiques qui induisent ce rapport, luttera pour que ses propositions démagogiques soient abandonnées et appelle à participer à toutes les mobilisations en ce sens.

La réflexion sur les pratiques d'orientation doit être associée à la réflexion sur les pratiques pédagogiques notamment les pratiques alternatives qui s'appuient sur la coopération plutôt que l'individualisme, la solidarité plutôt que la concurrence.

Sud éducation se bat pour la sauvegarde d'un service public d'orientation digne de ce nom qui, par son indépendance et son ouverture à tou-te-s, aide les élèves et leur famille à s'approprier effectivement un système éducatif complexe et revendique le maintien du statut des services et des personnels.

**L'école n'est pas une entreprise,
l'éducation et l'orientation ne sont pas des marchandises.**